



Washington, lundi 12 septembre 2016

n - A

La présente note constitue le quatrième appel à propositions du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP) aux « pays exclusivement IDA »¹ dont les prêts sont déclarés improductifs. L'objectif visé est de les inviter à soumettre des propositions au plus tard le lundi 9 janvier 2017 conformément aux lignes directrices à l'intention des pays pour la soumission de propositions au titre du guichet du GAFSP dédié au secteur public (*Country Guidelines for the Public Sector Window Proposals : Fourth Call for Proposals*) (version : 30 août 2016) disponible sur le site web du GAFSP dédié aux appels à propositions : <http://www.gafspfund.org/gafsp/content/call-proposals>.

Dans le prolongement des trois premiers appels à propositions, le guichet secteur public du GAFSP a alloué 1,02 milliard de dollars de financements à mettre en œuvre par les bénéficiaires, à savoir, 30 pays à faible revenu d'Afrique, d'Asie centrale, d'Asie orientale, d'Asie du Sud et d'Amérique latine. Ces ressources permettent de contribuer au financement des programmes stratégiques des pays concernés afin d'y faire reculer la pauvreté, accroître le revenu rural et améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les projets du GAFSP ciblent des investissements dans lesquels les pays assument un rôle directeur dans un ou plusieurs des cinq principaux domaines d'intervention du GAFSP : augmenter la productivité agricole, relier les agriculteurs aux marchés, réduire les risques et la vulnérabilité, améliorer les moyens de subsistance non agricoles, le tout au moyen de l'assistance technique et d'un appui institutionnel. Le document-cadre présente dans le détail la portée du programme et est disponible sur la page web de présentation du GAFSP intitulée « *About GAFSP* » : <http://www.gafspfund.org/content/about-gafsp>.

Bien que le gros des propositions financées à ce jour cible des projets axés principalement sur l'augmentation de la productivité agricole, le comité directeur tient à souligner qu'aucune préférence n'est accordée à aucun des cinq domaines d'intervention en particulier. Toute proposition solide sur le plan technique et capable de réduire les risques et la vulnérabilité et accroître l'impact des interventions agricoles en insistant sur des éléments clés tels que la nutrition (interventions directes relatives à la nutrition ou activités agricoles prenant en compte la nutrition), l'égalité des sexes (telle que présentée dans les annexes 1 et 2), l'agriculture climato-intelligente et les partenariats public-privé est admissible à bénéficier de financements du GAFSP. Le comité directeur se réjouit à la perspective de recevoir une large gamme de propositions à l'occasion du présent appel à propositions.

Le fonds fiduciaire du GAFSP a été créé en avril 2010 au lendemain de l'engagement sur les

necnc

à.60221.9332(e)-2.-0.95716(c)8.5007(n)-/ps 95716(r)-4f 0.998087 0 0 1 0

